

COMMUNIQUE

Le ministère de l'Environnement suspend l'importation du réfrigérant R23 ainsi que les mélanges de réfrigérants contenant le R23

Le ministère de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique tient à informer les acteurs du secteur de la **Réfrigération et de la Climatisation**, de la suspension de l'importation du réfrigérant R23 aussi connu comme 'Trifluorométhane' ainsi que les mélanges de réfrigérants contenant le R23, avec effet immédiat. Ceci est conforme aux obligations en vertu du Protocole de Montréal et notamment l'amendement de Kigali.

Pour rappel, le réfrigérant R23 est un hydrofluorocarbure reconnu pour son potentiel de réchauffement global extrêmement élevé, soit de 14 800 fois supérieures à celui du dioxyde de carbone, ce qui en fait l'un des gaz à effet de serre les plus puissants actuellement utilisés.

Cette mesure réaffirme ainsi l'engagement du Gouvernement en matière de protection de l'environnement, de responsabilité climatique et de respect des accords internationaux.

Les entreprises utilisant actuellement du R23 ou les mélanges de réfrigérants contenant le R23 sont encouragées à adopter des alternatives plus respectueuses de l'environnement. Le ministère de l'Environnement continuera à travailler en étroite collaboration avec les acteurs du secteur afin de faciliter une transition harmonieuse vers des fluides frigorigènes durables et respectueux du climat.

04 Mars 2026